



Quelques informations ...

Nouveau service

Un nouveau moyen de communication est désormais opérationnel afin qu'en plus du téléphone et des visites en mairie, vous puissiez joindre l'équipe communale.

En effet vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse suivante : serv.comm.givenchy@gmail.com. Tous les mails seront traités par les personnes concernées et une réponse apportée dans la mesure du possible. N'oubliez pas d'y mentionner vos noms et prénoms et numéro de téléphone si besoin.



Ecole : pas d'ouverture prévue en Mai.

Après une période de confinement indispensable mais très contraignante, le Gouvernement souhaite que les élèves des classes maternelles et primaires réintègrent l'Ecole le 12 Mai 2020. Pour cette échéance, les Services des Ministères concernés ont échafaudé un document repérable sous le terme de « Protocole Sanitaire ». A la lecture des documents parvenus aux personnes concernées (Elus et enseignants), apparaît très nettement la quasi impossibilité de souscrire aux nombreux, voire très nombreux traits exigés, comme applicables.

Dans l'analyse qui a été réalisée et, en y associant les Parents, les Enseignants et les Elus, il est indéniable que les contraintes reprises depuis le début du confinement demeurent réelles et même s'intensifient, puisque le port du masque a été jugé inutile pour les enfants des classes élémentaires, alors qu'il revêt un caractère d'obligation pour tous les autres publics.

Lors d'une réunion tripartite, les diverses parties prenantes ont très clairement exprimé un avis négatif quant à la reprise des cours les 11 et 12 Mai 2020. Cet avis est d'ailleurs identique à celui pratiquement unanime formulé par les 13 Communes du SIVOM de l'ARTOIS.

A l'examen des divers documents, il a été constaté que l'intérêt de l'Enfant prévalait. Il n'est peut-être pas possible de reprendre ici les nombreux points qui ont forgé les examinateurs à se déterminer jusqu'à émettre le refus d'ouvrir l'Ecole, et donc, de fermer la cantine scolaire et la garderie périscolaire. Ces interdictions sont réputées valables jusqu'à nouvel ordre.

Il est donc notable qu'il convient de reprendre les points repris dans le « protocole sanitaire » afin de les rendre plus accessibles et applicables. Ces points consistent en l'application des « gestes barrière », de la distanciation, des déplacements, du port du masque.

En constat final, il est apparu nécessaire de surseoir à un retour prématuré dans les classes et d'envisager et d'entrevoir de nouvelles réflexions pour le début du mois de Juin 2020

Ô les masques !

La Commune a pris contact avec divers organismes afin d'être dotée en masques répondant aux critères d'homologation souhaitée par les Services Sanitaires.

Il est par là souhaité que chaque habitant puisse en être destinataire.

Afin de faire barrage, et peut être de terrasser l'ennemi implacable qui nous assaille de partout, il a été également nécessaire et même indispensable de se prémunir en ayant recours à l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection efficaces. Ces produits sont mis à la disposition des Agents en charge de l'entretien et du maintien de salubrité dans divers locaux communaux. Il est possible de rappeler la difficulté, et même l'impossibilité de souscrire à quelques exigences mentionnées dans le « protocole sanitaire ». En effet, comment est-il imaginable de respecter un écart de 1 mètre entre chaque enfant de la garderie, de la cantine ? Comment concevoir qu'un enfant de classe maternelle, puisse se voir interdit de toucher le jeu du voisin ? Ces remarques ne font partie, malheureusement que d'une liste qui ne peut que se montrer non-exhaustive.



Déchets verts.

Pour une information qui n'est qu'une « redite » de l'article paru dans le dernier feuillet d'informations municipales, il est néanmoins rappelé ici quelques-uns des termes utilisés, lorsqu'il est utile de pallier la défection des services de la CABBALR : **« C'est seulement à partir du 13 Mai 2020 que les services de la CABBALR seront en mesure d'établir et d'organiser la prochaine collecte ».**

« Il est néanmoins bon d'enregistrer que les déchetteries installées sur le territoire des Communes qui composent la CABBALR seront ouvertes aux particuliers du 05 Mai au 17 Mai 2020 ».

Sur place, ne pas descendre du véhicule au niveau de l'accueil, être muni d'un masque (conseillé), respecter la distanciation physique.

(Déchetterie de Haisnes : 03-21-37-49-85)

Votre Bibliothèque ré-ouvre ses portes



En cette période du pesant et long confinement que nous traversons depuis près de 2 mois consécutifs aux méfaits dus à l'épidémie du Covid-19, Madame Marie-Paule LEFEBVRE, responsable de la bibliothèque municipale a souhaité procéder à l'insertion de la proposition retranscrite ci-après.

« Avec les membres bénévoles qui assurent la tenue des permanences, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à dater du **LUNDI 11 MAI 2020**, la bibliothèque municipale reprend ses activités, sur **RENDEZ-VOUS**.

Les adhérents pourront prendre ces rendez-vous, lors des permanences des **Lundi, Mercredi et Samedi**. Dans le respect des règles qui régissent les

déplacements, il ne sera reçu qu'une personne à la fois toutes les demi-heures. Il vous sera demandé de vous présenter avec un masque. Du gel hydro-alcoolique sera tenu à votre disposition.

Par ailleurs, toutes les précautions et dispositions utiles et nécessaires seront prises avec les ouvrages mis à disposition afin d'éliminer tous les risques de contagion et de contamination.

En outre, il ne sera pas inutile d'avoir en mémoire, et de mettre en application les essentielles « règles barrières » :

- Se laver les mains avant et après avoir manipulé les livres.
- Respecter la distance d'au moins 1 mètre entre chaque individu.
- Éviter les serremments de mains, ainsi que les embrassades.
- Éviter les mouvements de foule.

Pour tout **renseignement**, vous pouvez contacter la bibliothèque au **03-21-02-30-05**. N'hésitez pas à vous rendre sur le portail de la bibliothèque sur le site internet de la Commune (www.givenchylessabsee.fr)

Commission Communale des Impôts Direct.

Dans chaque commune, il est instauré une Commission chargée d'examiner les Impôts Directs (CCID). Cette commission est composée de 6 Membres Titulaires et de 6 Membres Suppléants désignés parmi les Membres du Conseil Municipal, mais également parmi la Société Civile. Il revient à M. le Directeur des Services Fiscaux du Département de retenir le nombre utile de candidatures parmi une liste de Commissaires Titulaires et de Commissaires Suppléants établie avec une liste reprenant le double de sièges. Il revient ensuite à M. le Directeur des Services Fiscaux du Département, d'inviter les 6 Membres de la Commission à se réunir afin d'examiner les dossiers retenus, ainsi que les propositions formulées. Ces dossiers font état des modifications à apporter en cas de nouvelles constructions, mais aussi des transformations apportées (ajouts, démolitions notamment...). Les Membres de la Commission Communale de Impôts Directs sont élus pour une durée de 6 années, calquée sur la durée d'un mandat de Conseiller Municipal.

08 MAI : commémoration



Désignation des Jurés d'Assises

Les Jurés d'Assises sont appelés à siéger au Tribunal de SAINT-OMER, et, donc à juger des cas « très lourds » d'individus ayant commis des fautes particulièrement graves. Pour déterminer quelles seront les personnes qui endosseront cette délicate responsabilité, il convient d'établir une liste qui est constituée de personnes tirées au sort à partir de la liste électorale. Cette liste, qui se doit d'être renouvelée chaque année est à constituer avec celle de la Commune d'HAISNES LES LA BASSEE, il est nécessaire, alors, de tirer au sort 12 personnes (dont 4 pour la commune de GIVENCHY LES LA BASSEE). Cette liste est ensuite envoyée dans les Services de la Préfecture. Un second tirage au sort sera alors effectué à partir de la liste départementale. Elle permettra de définir de façon plus précise et définitive quelles seront les personnes qui siégeront comme Jurés d'Assises.

C'est en comité restreint que M. Jacques HERBAUT, Maire a déposé une gerbe aux Monuments aux Morts afin d'honorer nos valeureux soldats et civils qui ont donné de leur vie pour défendre les valeurs démocratiques et de liberté de notre Nation.



